
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19478-4
ISSN 0711-5571

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Environnement,

André Boisclair

Québec, juin 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2001, conformément à l'article 6.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui édicte que le Bureau doit vous transmettre au plus tard le 30 juin de chaque année un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

André Harvey

Québec, juin 2001

Table des matières

Introduction 9

Chapitre 1 Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 11

- 1.1 La mission 11
- 1.2 La composition du BAPE 11
- 1.3 La formation d'une commission 11
- 1.4 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 11
- 1.5 Le Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE 12

Chapitre 2 L'organisation administrative 15

- 2.1 L'organisation 15
- 2.2 Les ressources humaines 15
- 2.3 Les ressources financières 15
- 2.4 Le cadre législatif gouvernemental 16

Chapitre 3 La planification stratégique et les bilans 19

- 3.1 Les orientations stratégiques 19
- 3.2 La considération des préoccupations de la population 19
- 3.3 La performance et la qualité des services 19
- 3.4 Le climat organisationnel 20
- 3.5 Les grands dossiers administratifs gouvernementaux 20

La liste des annexes

Annexe I

- A — Les membres du BAPE 21
- B — Les membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2000-2001 21

Annexe II

La liste des mandats confiés au BAPE en 2000-2001

- A — Les mandats de périodes d'information et de consultation publiques 23
- B — Les mandats de médiations 23
- C — Les mandats d'audiences publiques 23

Annexe III

- A — Les rapports publiés par le BAPE 25
- B — Les autres publications 25

Annexe IV

La liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 27

La liste des figures et du tableau

Figure 1 — Le traitement des projets au BAPE 13

Figure 2 — L'organisation du BAPE au 31 mars 2001 18

Tableau 1 — Tableau statistique concernant la répartition des équivalents à temps complet (ETC) 15

Introduction

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle, et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète et spécifique qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus de décision des grands projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

Chapitre 1

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

En fait, sur le territoire méridional du Québec, le BAPE est le seul organisme gouvernemental officiellement mandaté pour donner à la population les moyens nécessaires de s'informer, pour recueillir ses opinions et pour traduire ses attentes et ses craintes concernant un projet donné.

Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif dont les commissions ont des pouvoirs quasi judiciaires. Il relève du ministre de l'Environnement du Québec, mais il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse. Il ne constitue donc pas un organisme décisionnel mais un instrument d'aide à la décision (voir figure 1, page 14).

1.2 La composition du BAPE

Le BAPE était composé au 31 mars 2001 de sept membres à plein temps, dont un président et une vice-présidente. Ces membres ont été nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans, lequel peut être renouvelé.

Le Conseil des ministres a nommé, le 7 juin et le 20 décembre 2000, des membres additionnels à temps partiel, dont les noms s'ajoutent à ceux nommés en 1998 et 1999. Ces nominations de membres à temps partiel permettent au président du Bureau de former des commissions en temps utile pour remplir les mandats confiés au BAPE.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient des pouvoirs qui leur permettent d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Bien que chaque commission du BAPE

détienne des pouvoirs quasi judiciaires, la méthode privilégiée en audience publique consiste à éviter, dans la mesure du possible, l'exercice formel de pouvoirs coercitifs.

1.3 La formation d'une commission

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête et une audience publique, le président du BAPE forme une commission et désigne la personne responsable. La personne qui préside la commission est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers à un projet.

1.4 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre de l'Environnement. Le nombre et le type de ces mandats fluctuent selon le contexte économique, c'est-à-dire en fonction des projets qui sont soumis au ministre par les promoteurs dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et selon les demandes d'audience publique exprimées par la population.

La période d'information et de consultation publiques

Lorsque le ministre de l'Environnement décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de rendre accessible à la population l'étude d'impact et les autres documents du dossier. Pour ce faire, le BAPE ouvre, pour la durée de la procédure, des centres de consultation dans les régions où le projet doit se réaliser. Il s'assure que la population directement intéressée par le projet soit informée de l'ouverture de ces centres. Le public peut également consulter le dossier aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal et sur le site Internet du BAPE à la rubrique « Périodes d'information ».

C'est au cours de cette période réglementaire de 45 jours que les personnes, les groupes ou les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en transmettant une demande à cet effet au ministre de l'Environnement.

L'audience publique

À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre donne au BAPE le mandat de tenir une enquête et une audience publique. Elle se déroule en deux parties. La première est consacrée à la recherche de l'information et la seconde, à l'expression des opinions.

La première partie de l'audience

Consacrée à l'information, cette partie s'amorce par la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission peuvent ensuite questionner ce dernier pour connaître toutes les facettes et toutes les répercussions du projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les personnes qui ont demandé une audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions du public. Ces derniers agissent comme personnes-ressources. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur opinion sous forme de mémoire ou par un exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

Cette partie de l'audience permet aux personnes, aux groupes ou aux municipalités qui le souhaitent d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette partie permet à la commission de mieux cerner les retombées du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées.

Le rapport de la commission

Une fois la partie publique terminée, la commission procède à une étude rigoureuse du projet en s'appuyant notamment sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique et sur ses propres recherches.

La commission entame ensuite la rédaction de son rapport. Ce rapport fait état des commentaires reçus et contient les constatations de la commission et de l'analyse qu'elle en a faite. Lorsque le rapport est terminé, au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre de l'Environnement qui dispose de 60 jours pour le rendre public. Par la suite, le ministre soumet ses recom-

mandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

La médiation

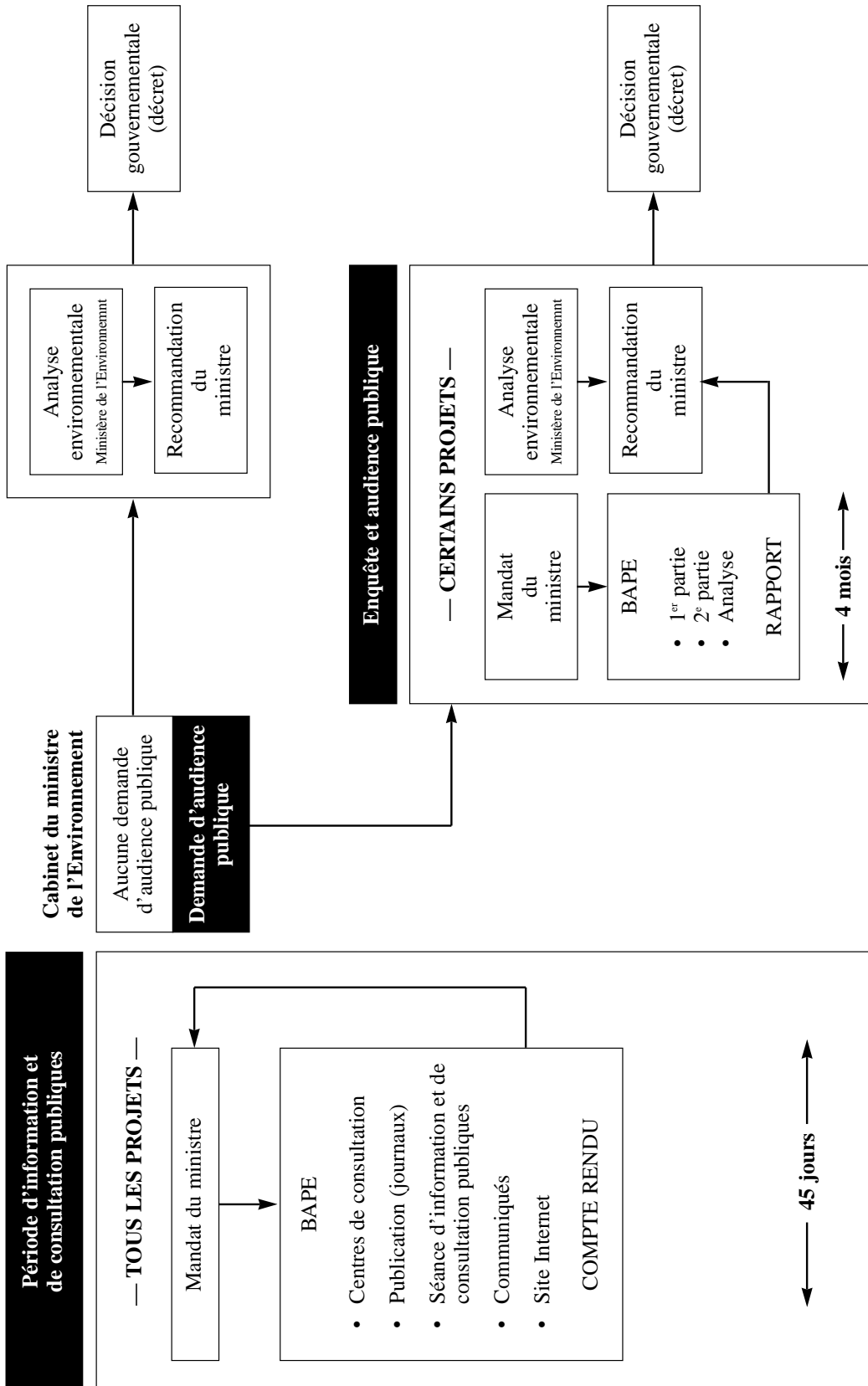
Par ailleurs dans certains cas, le ministre de l'Environnement peut, avant de mandater le BAPE de tenir une audience publique, lui confier un mandat d'enquête et de médiation.

La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement et à conclure une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre de l'Environnement. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le mandat d'enquête et de médiation en environnement n'enlève pas aux personnes requérantes le droit de maintenir leur demande d'audience publique.

1.5 Le Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement se sont donné depuis plusieurs années des règles éthiques. Ces règles, formalisées dans un code de déontologie adopté en 1992, reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence qui doivent guider l'action du Bureau. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et par le personnel a contribué à la crédibilité du Bureau et de ses commissions. En 1999, les membres du Bureau ont révisé leur code de déontologie afin d'en préciser les modalités d'application.

Figure 1
Le traitement des projets au BAPE



Chapitre 2 L'organisation administrative

2.1 L'organisation

La structure administrative du BAPE (voir figure 2) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour ainsi mieux répondre aux besoins des commissions.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par la vice-présidente, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale.

Les membres participent et conduisent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour la réalisation de leurs mandats.

Le conseiller juridique conseille le président et les commissaires sur tous les aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications voit au suivi des dossiers et assure la bonne marche des communications, des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles ainsi que la coordination et le soutien aux activités liées aux commissions.

Le directeur de l'expertise environnementale est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en recherche et en analyse qui répondent aux besoins des commissions.

2.2 Les ressources humaines

Au 31 mars 2001, l'effectif du BAPE comprenait 66 équivalents temps complet, soit 52 permanents et 14 occasionnels. En 2000-2001, 61 équivalents à temps complet ont été nécessaires.

La représentation féminine de l'effectif permanent était de 60 %. Celle des personnes handicapées était de 4 % et aucune personne de l'effectif permanent ne représentait les communautés culturelles.

La *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* demande de prévoir au budget des dépenses équivalant à 1 % de la masse salariale. Le BAPE a investi 2,5 % en programme de formation et de développement des ressources humaines.

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2000-2001. Les discussions ont porté sur les sujets suivants : la planification et l'organisation du

travail, le climat organisationnel, les rémunérations supplémentaires, la santé et la sécurité au travail, le bilan et le plan de développement des ressources humaines, l'accueil du nouveau personnel, les concours réservés, le sondage auprès de la clientèle servie par le BAPE, la modernisation de la fonction publique, la planification stratégique et la déclaration de services aux citoyens.

Le BAPE a consacré 1 340 \$ au programme d'aide aux employés (PAE).

Le BAPE ne compte aucun cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours du présent exercice financier et aucun grief n'a été déposé sur des questions portant sur les relations professionnelles.

Tableau 1
Tableau statistique concernant la répartition des équivalents à temps complet (ETC)

	Permanents		Occasionnels		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Membres	2	5	—	—	7
Cadres	2	—	—	—	2
Professionnels	13	9	1	2	25
Techniciens	2	7	3	1	13
Soutien administratif	1	10	—	1	12
Stagiaire et étudiant			—	2	2
Total	20	31	4	6	61

2.3 Les ressources financières

Les crédits au 1^{er} avril 2000 se répartissaient ainsi :

• rémunération	3 220 800 \$
• fonctionnement	1 175 200 \$
• amortissement	(62 600 \$)
• investissements	20 400 \$
Total	4 353 800 \$

Au cours de l'année 2000-2001, les crédits ont été majorés de 700 000 \$ pour tenir compte du nombre de mandats plus élevé que prévu.

Les crédits utilisés au 31 mars 2001 se chiffraient à :

• rémunération	3 265 720 \$
• fonctionnement	1 619 015 \$
• amortissement	(48 950 \$)
• immobilisations	3 390 \$
Total	4 839 175 \$

Les crédits périmés pour l'année financière 2000-2001 s'élèvent à 214 625 \$. Ces crédits s'expliquent par la distribution des mandats dans le temps.

2.4 Le cadre législatif gouvernemental

L'accès à l'information

Le BAPE a traité, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, treize demandes d'accès à l'information. Elles étaient relatives à des dossiers concernant le personnel.

La sécurité de l'information numérique

En 2000-2001, le BAPE a révisé ses façons faire en ce qui concerne la sécurité de l'information numérique en tenant compte des balises suivantes :

- l'application de règles d'éthique dans l'utilisation des nouvelles technologies ;
- la directive concernant le traitement et la destruction de tous renseignements, registres, données, logiciels, systèmes d'exploitation ou autres biens protégés par un droit d'auteur emmagasinés sur des équipements informatiques et sur des supports informatiques amovibles ;
- la directive sur la sécurité de l'information numérique et les échanges électroniques dans l'Administration gouvernementale.

En septembre 2000, un rappel des règles d'éthique dans l'utilisation de l'informatique a été fait auprès de tout le personnel. De plus, une icône sur l'ordinateur de chaque poste de travail fait référence à ces règles d'éthique.

Au cours de la même période, un résumé de la procédure à suivre lors de la disposition du matériel informatique a été transmis à tout le personnel. L'information complète est aussi disponible à tout le personnel sur le réseau du BAPE.

En février 2001, un plan de sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques a été adopté selon les paramètres de la directive susmentionnée.

La politique linguistique

Afin de poursuivre ses efforts pour promouvoir l'emploi d'une langue française de qualité, le BAPE s'est doté d'une politique linguistique particulière à son organisme et conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette politique couvre les activités internes du Bureau ainsi que les travaux de ses commissions.

La protection des renseignements personnels

Le comité de protection des renseignements personnels s'est réuni à deux reprises au cours de l'année financière 2000-2001. Le plan d'action pour la protection des renseignements personnels au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été adopté le 6 novembre 2000.

Lors d'une rencontre des responsables du dossier de la protection des renseignements personnels, le travail en atelier a permis de constater que le BAPE, par son plan d'action, répondait aux exigences légales en ce qui a trait à l'accessibilité aux documents publics et à la protection des renseignements personnels.

De plus, deux membres du comité ont participé à une activité de sensibilisation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) au sujet de la protection des renseignements personnels dans la gestion quotidienne des organismes publics. À la suite de cette rencontre, le comité chargé du dossier de la protection des renseignements personnels a élaboré une session de sensibilisation à propos de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui sera offerte à l'ensemble du personnel.

Le programme d'accès à l'égalité

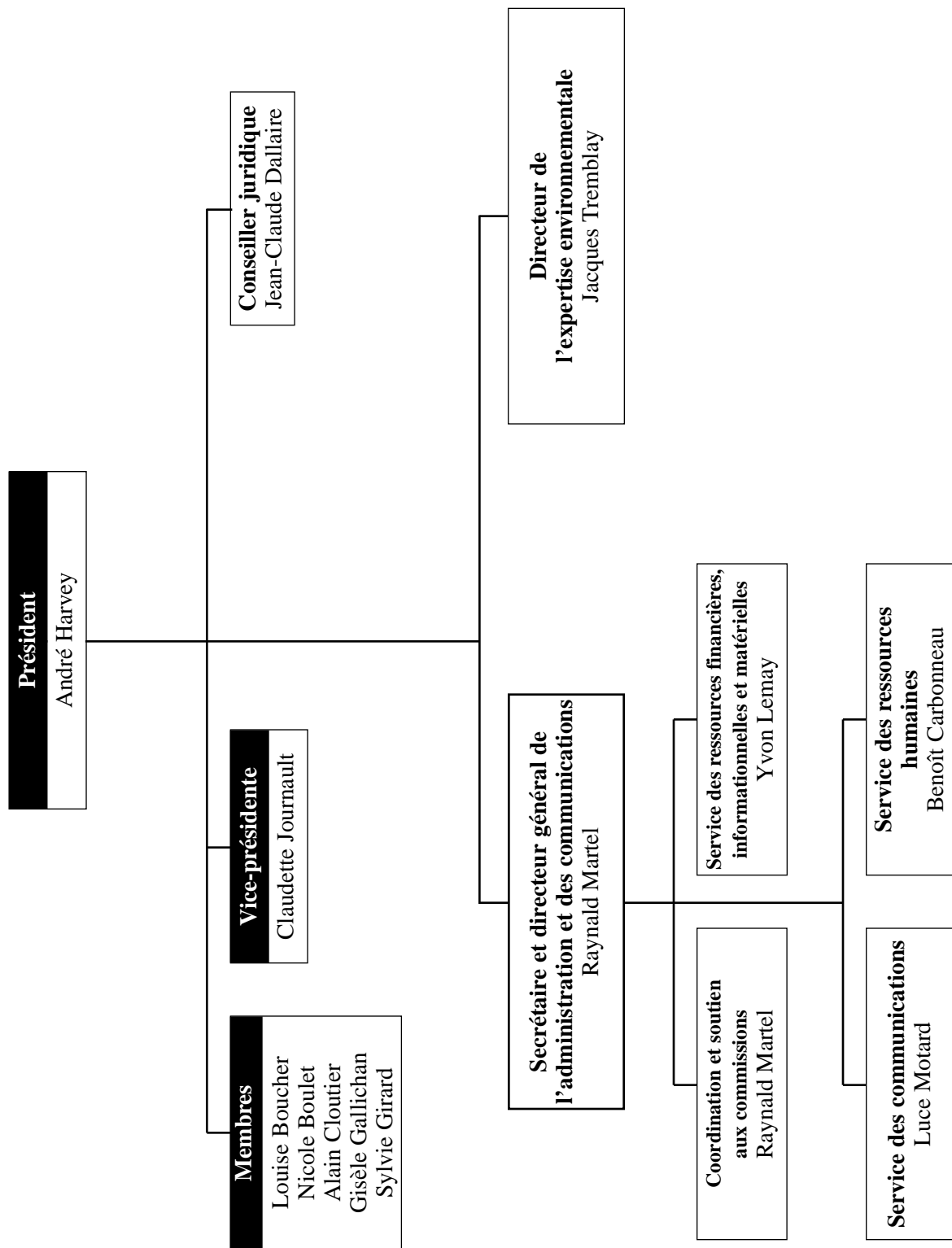
Les ministères et les organismes doivent rendre compte, dans leur rapport annuel, des résultats du programme d'accès à l'égalité, c'est-à-dire l'embauche de personnes appartenant à des groupes cibles, en l'occurrence les autochtones, les anglophones et les membres des communautés culturelles.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le BAPE a effectué sept nominations à des postes réguliers. Toutes ces nominations ont été faites à partir des lettres d'ententes sur les dossiers du personnel occasionnel entre les syndicats et le Conseil du trésor.

En ce qui concerne la dotation, six personnes ont été embauchées à titre d'employés occasionnels.

Parmi les employés embauchés, une seule personne visée par le programme d'accès à l'égalité était disponible. Cette personne, membre d'une communauté culturelle, a été embauchée à titre d'employée occasionnelle.

Figure 2
L'organisation du BAPE au 31 mars 2001



Chapitre 3

La planification stratégique et les bilans

3.1 Les orientations stratégiques

Dans le contexte de la modernisation de la gestion administrative gouvernementale, le BAPE avait retenu huit orientations stratégiques pour l'exercice financier 1999-2000. Celles-ci ont été refondues en quatre nouvelles orientations axées plus particulièrement sur des activités qui seront évaluées à partir d'objectifs définis au début de l'exercice financier 2000-2001.

3.2 La considération des préoccupations de la population

Plusieurs activités touchant les services destinés à nos clientèles ont été poursuivies. Elles visent à considérer les préoccupations et l'opinion du public en regard des projets dans leur milieu ainsi que la mise en œuvre des programmes soumis à la consultation du public.

Dans le cadre de ses mandats, soit 7 audiences publiques, 2 médiations et 20 périodes d'information et de consultation publiques, le BAPE a tenu cette année 99 séances publiques auxquelles ont participé 4 252 personnes. Il a émis 72 communiqués de presse et traité 1 539 documents déposés par les participants, dont 26 % ont été rendus accessibles sur Internet. Il a entretenu des échanges et des communications avec 149 personnes-ressources, 97 promoteurs et leurs représentants et a répondu à près de 350 courriels et 9 185 appels téléphoniques sur la ligne sans frais du BAPE. Enfin, il a produit 10 rapports, tous disponibles sur le site Internet de l'organisme.

Au fil des ans, le BAPE a acquis une grande expertise dans le domaine de la consultation publique. Il a diversifié ses moyens de communication afin d'élargir le bassin de sa clientèle et de mieux faire connaître le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale.

En 2000-2001, le nombre de sessions sur le site Internet de l'organisme a atteint 72 950 comparative-ment à 42 296 l'année précédente. Cela représente une augmentation de 72 %. Depuis les deux dernières années, la fréquentation du site Internet a augmenté de près de 300 %. La durée d'une session a aussi connu une forte augmentation : de quatre minutes qu'elle était en avril 2000, elle est passée à quatorze minutes en mars 2001. Dans la majorité des cas, les

journées de sorties publiques des rapports sont celles où la fréquentation s'avère la plus importante.

Le BAPE a également mis à profit l'avancement de son savoir-faire en rédigeant les premiers documents d'une série intitulée « Grille d'analyse », qui fournissent des pistes de travail pour les commissions et les autres clientèles visées. Ces documents traitent des thèmes suivants :

- projets d'agrandissement ou d'établissement d'un lieu d'élimination des matières résiduelles ;
- projets de construction ou de relocalisation de lignes et de postes électriques ;
- projets de construction, de reconstruction ou d'élargissement d'infrastructures routières.

3.3 La performance et la qualité des services

Le BAPE travaille à l'amélioration de sa performance et à la qualité de ses services. Pour ce faire, il assure une formation continue à son personnel. À cet effet, tous les employés ont pu bénéficier d'une formation à l'intérieur du Plan de développement des ressources humaines. L'objectif de formation est de 3 jours par personne. Les données de participation indiquent pour cette année une moyenne de 4,2 jours de formation. Le nombre d'heures de formation totalise 1 926 heures et une somme de 89 000 \$ a été allouée pour les programmes de formation.

En juin 2000, lors d'un réaménagement du parc immobilier gouvernemental à Montréal par la Société immobilière du Québec, le BAPE a réaménagé dans des locaux situés au Complexe Desjardins. Dans un souci de mieux répondre à sa clientèle et de permettre l'accès à la documentation du BAPE, la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, qui agissait déjà comme centre de consultation pour les dossiers en cours, est devenue dépositaire de la collection publique du BAPE pour la région de Montréal. Toute cette réorganisation a permis au BAPE de diminuer du tiers le budget alloué à la location du bureau de Montréal.

Au cours de l'année 2000-2001, le BAPE a poursuivi son objectif d'utiliser de façon de plus en plus poussée l'information électronique et son accessibilité sur le site Internet. Pour emmagasiner et rendre accessible l'information de son site Internet, le BAPE

s'est tourné vers un nouveau fournisseur afin de diminuer ses coûts pour l'année 2000-2001. La diminution des coûts par rapport à l'ancien fournisseur a été de plus de 80 %.

Afin de favoriser l'utilisation des données corporatives et d'accélérer la recherche d'information par son personnel, un moteur de recherche a été mis à sa disposition. Des icônes particulières, permettent d'accéder aux informations corporatives du BAPE telles que les activités sur les mandats en cours, les documents internes de gestion, etc.

En cours d'année, le BAPE a élaboré un questionnaire destiné à un sondage qui a permis de connaître la satisfaction des personnes qui participent aux séances publiques. Les données compilées lors des périodes d'information et de consultation publiques font ressortir majoritairement les éléments suivants :

- les centres de consultation qui sont ouverts en région par le BAPE facilitent l'accès à la documentation concernant un projet ;
- la présentation organisée par le BAPE est utile et permet de comprendre le rôle de la participation du public dans le processus d'évaluation environnementale ;
- l'accueil courtois et la disponibilité du personnel du BAPE lors des séances publiques ;
- le déroulement des séances publiques (conduites des discussions et interventions de l'animateur) permet de mieux saisir les enjeux d'un projet et d'exprimer leurs préoccupations ;
- les avis publiés dans les journaux et les communiqués de presse sont les moyens de communication qui ont rejoint le plus grand nombre de répondants.

Les membres du Bureau ont adopté, en cours d'année, un projet de modifications aux Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques. Ces modifications visent à remplacer l'avis public annonçant la 2^e partie de l'audience par un communiqué et une annonce sur le site Internet du Bureau, à enlever la mention de la localisation et des heures d'ouverture des locaux du BAPE, à élargir les possibilités d'ajournement de l'audience et les façons de l'annoncer, et à corriger l'intitulé de l'article 29.

De plus, les modifications permettraient que les séances soient conduites par un ou plusieurs membres de la commission dans les cas où le BAPE doit tenir une audience publique en vertu d'une disposition autre que le troisième alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ce projet a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 7 mars 2001, avec un avis invitant toute personne intéressée à faire parvenir ses commentaires sur ce projet de modifications.

3.4 Le climat organisationnel

Le BAPE a mis l'accent sur le climat organisationnel en vue d'intégrer dans son quotidien des gestes qui traduisent les valeurs fondamentales de l'organisation. Parmi les mesures mises en place pour améliorer le climat organisationnel, signalons notamment la signification des attentes spécifiques liées à la promotion des relations interpersonnelles, la tenue de journées de formation sur les relations interpersonnelles, la réalisation d'ateliers thématiques sur la retraite, sur la modernisation de la gestion administrative gouvernementale, sur la classification des emplois, etc. Un intranet a également été développé afin d'assurer la circulation rapide de l'information.

De plus, le développement, en collaboration avec le CMOT, d'un outil mesurant annuellement la satisfaction du personnel à l'égard de leur milieu de travail permettra d'assurer un suivi de l'évolution du climat organisationnel et d'apporter les ajustements nécessaires.

3.5 Les grands dossiers administratifs gouvernementaux

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, le BAPE souhaitant concrétiser sa volonté d'apporter une attention particulière à la qualité des services qu'il rend aux citoyens du Québec, incluant les groupes, les municipalités, les sociétés, les organismes et les entreprises a rendu publique une déclaration de services dans laquelle il a pris des engagements à l'égard de sa clientèle. Au cours des prochains mois le BAPE élaborera des outils pour recueillir les opinions et les commentaires de sa clientèle à propos de ses produits et services.

En tenant compte d'un tel contexte le BAPE a préparé un plan stratégique 2001-2003, lequel comprend trois enjeux soient la prestation des services à la clientèle, le développement durable, la consultation publique et autant d'orientations stratégiques. Il énonce des axes d'intervention, des objectifs et les indicateurs qui s'y rattachent pour en mesurer l'atteinte.

Annexe I

A — Les membres du BAPE

Monsieur André Harvey

Président

Madame Claudette Journault

Vice-présidente

Madame Louise Boucher

Madame Nicole Boulet

Monsieur Alain Cloutier

Madame Gisèle Gallichan

Monsieur Camille Genest

(a quitté le BAPE le 4 août 2000)

Madame Sylvie Girard

B — Les membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2000-2001

Monsieur André Beauchamp

Madame Jocelyne Beaudet

Monsieur Pierre Béland

Madame Catherine Chauvin

Madame Christiane Courtois

Monsieur Louis Dériger

Monsieur John Haemmerli

Monsieur Carol Jomphe

Monsieur Donald Labrie

Madame Anne-Marie Laroche

Madame An Nguyen

Monsieur Jean Paré

Monsieur Jacques Pelletier

Monsieur Joseph Zayed

Annexe II

La liste des mandats confiés au BAPE en 2000-2001

A — Les mandats de périodes d'information et de consultation publiques

- Projet d'amélioration de la route 131 dans le secteur des courbes et de la côte à Monette au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie par le ministère des Transports, du 27 mars au 11 mai 2001.
- Projet de cogénération Gatineau par Bowater pâtes et papiers Canada inc., du 13 mars au 27 avril 2001.
- Projet de prolongement du quai de Tadoussac par la Société des traversiers du Québec, du 27 février au 13 avril 2001.
- Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports, du 6 février au 23 mars 2001.
- Projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats par Honeywell, du 9 janvier au 23 février 2001.
- Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnostouc par Hydro-Québec, du 28 novembre 2000 au 12 janvier 2001.
- Projet d'amélioration de la route 175 entre l'entrée sud de la réserve faunique des Laurentides (km 84) et le nord du lac Jacques-Cartier (km 144) par le ministère des Transports, du 21 novembre 2000 au 5 janvier 2001.
- Projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique Sainte-Marguerite-2 par la Compagnie minière IOC inc., du 7 novembre au 22 décembre 2000.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu, du 24 octobre au 8 décembre 2000.
- Projet de pose d'une glissière de sécurité sur la route 136 en bordure du lac des Loups dans la municipalité de La Pêche par le ministère des Transports, du 10 octobre au 24 novembre 2000.
- Programme décennal de dévasement du parc nautique par la Corporation du Parc nautique de Saint-Jean-Port-Joli, du 26 septembre au 19 octobre 2000.
- Projet d'aménagement d'un barrage gonflable sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges, du 12 septembre au 27 octobre 2000.
- Projet de ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan et modifications au poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV, du 15 août au 29 septembre 2000.
- Projet d'implantation d'une usine d'acide téréphtalique purifiée à Montréal-Est par Interquisa Canada, du 1^{er} août au 15 septembre 2000.
- Projet de travaux de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine, du 13 juin au 28 juillet 2000.
- Projet de dérivation partielle de la rivière Portneuf par Hydro-Québec, du 23 mai au 7 juillet 2000.
- Projet de détournement de la rivière Sault aux Cochons par Hydro-Québec, du 25 avril au 9 juin 2000.
- Projet de remplacement d'un câble sous-marin pour l'alimentation électrique de l'île aux Coudres par Hydro-Québec, du 18 avril au 2 juin 2000.
- Projet de ligne à 735 kV à Saint-Césaire-Hertel et poste de la Montérégie à 735-120/230 kV, du 11 avril au 26 mai 2000.

B — Les mandats de médiations

- Projet d'aménagement d'un barrage gonflable sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par la Corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000, du 27 novembre 2000 au 19 février 2001.
- Projet de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine, du 25 septembre au 25 novembre 2000.

C — Les mandats d'audiences publiques

- Projet de restauration des sédiments à l'Île aux Chats par Honeywell, du 26 mars au 26 juillet 2001.
- Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne par le ministère des Transports, du 12 mars au 12 juillet 2001.
- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du

- Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu, du 19 février au 19 juin 2001.
- Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnostouc par Hydro-Québec, du 29 janvier au 29 mai 2001.
 - Projet de ligne électrique à 315 kV Grand-Brûlé–Vignan par Hydro-Québec, du 10 octobre 2000 au 10 février 2001.
 - Projet d'implantation d'une usine d'acide téréphtalique purifiée à Montréal-Est par Interquisa Canada, du 18 septembre 2000 au 18 janvier 2001.
 - Projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, du 18 septembre 2000 au 18 janvier 2001.
 - Projet de ligne à 735 kV Saint-Césaire–Hertel et poste de la Montérégie à 735-120/230 kV par Hydro-Québec, du 14 août au 14 décembre 2000.
 - Projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230 kV par Hydro-Québec, du 17 avril au 17 août 2000.
 - Projet d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Georges par la Ville de Saint-Georges, du 3 avril au 3 août 2000.
 - Projet d'une usine de panneaux gaufrés à Béarn au Témiscamingue, du 21 février au 21 juin 2000.

Annexe III

A — Les rapports publiés par le BAPE

- 140 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de panneaux gaufrés à Béarn au Témiscamingue*, juillet 2000.
- 141 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Georges*, juillet 2000.
- 142 Rapport d'enquête et d'audience publique de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, mai 2000.
- 143 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230 kV par Hydro-Québec*, septembre 2000.
- 144 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de ligne à 735 kV Saint-Césaire-Hertel et poste de la Montérégie*, décembre 2000.
- 145 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons*, janvier 2001.
- 146 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'usine d'acide téréphtalique purifié à Montréal-Est par Interquisa Canada inc.*, janvier 2001.
- 147 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre par la Ville de Sainte-Catherine*, novembre 2000.
- 148 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan*, février 2001.
- 149 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de construction d'un barrage gonflable créant un plan d'eau récréatif sur la rivière Chaudière à Saint-Georges par la Corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000*, février 2001.

B — Les autres publications

Rapport annuel 1999-2000.

Dépliant portant sur la présentation des mémoires.

Annexe IV

La liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

- *Simulation d'une audience publique*, Université Laval, Sainte-Foy, 11 avril 2000 et 17 octobre 2000, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, 19 avril 2000, conférence prononcée devant la délégation du Madagascar, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la consultation sur la gestion de l'eau, le projet Magnola et le guide de procédures sur l'audience publique*, Québec, 17 mai 2000, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale, Monique Lajoie et Carol Gagné, analystes.
- *Coprésidence de l'Atelier sur la participation du public à l'évaluation stratégique*, 5^e Colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, Paris, 22, 23 et 24 mai 2000, André Harvey, président du BAPE.
- *Le processus de consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Université Laval, Sainte-Foy, 20 septembre 2000, conférence prononcée devant des étudiants à la maîtrise en environnement, René Beaudet, analyste.
- *BAPE : un organisme à découvrir*, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 4 octobre 2000, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.
- *Le processus de participation publique*, Québec, 6 novembre 2000, présentée à une délégation de l'Éthiopie, Claude Leblanc, analyste.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, 15 novembre 2000, conférence prononcée lors du Séminaire annuel des évaluateurs agréés du ministère des Transports, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale.
- *Le processus de règlement des conflits*, Université Laval, Sainte-Foy, 23 novembre 2000, conférence prononcée devant des étudiants à la maîtrise en communication, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale.
- *Le BAPE et la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, École Polytechnique, Montréal, 21 février 2001, André Harvey, président du BAPE
- *Présentation sur la gestion de l'eau*, Université du Québec, Montréal, 21 mars 2001, conférence prononcée dans le cadre du cours « Politique de l'environnement », René Beaudet, analyste.
- *L'environnement, l'alimentation et la santé des femmes*, animatrice lors de la journée d'ateliers et de l'assemblée générale du Réseau des femmes et environnement, Montréal, 23 mars 2001, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.
- *La consultation publique au Québec en matière environnementale : le BAPE*, Commission de coopération environnementale de l'ANACE, Montréal, 26 mars 2001, André Harvey, président du BAPE.

Édition électronique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en juin 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville